Environnement Canada | Environment Canada

MESURES DE SÉCURITÉ SUR DE GRANDS SITES EXTÉRIEURS EN CAS DE FOUDRE

Au Canada, l'on compte plus de deux millions d'éclairs par an, dont un toutes les trois secondes environ pendant l'été. Parce que la lumière voyage plus vite que le son, la foudre peut être un indicateur précoce, et fatal, d'un orage qui approche et d'autres phénomènes météorologiques violents. Un orage estival local peut se rapidement. Il est impossible d'émettre des prévisions locales précises des mois à l'avance.

Cérémonies d'ouverture du jamboree des scouts, Québec.
© Environnement Canada, 2007; Photo : Stephanie Meyn

Environnement Canada a dressé des cartes canadiennes du risque de foudre à consulter en cas de prévision d'orage. Les cartes canadiennes du risque de foudre sont obtenues à partir des récents foudroiements pour repérer les zones dangereuses (en rouge). Les zones dangereuses vous montrent où les risques posés par la foudre sont les plus élevés.

Un **plan de sécurité en cas de foudre** doit être établi à l'occasion de tout événement d'importance à l'extérieur. Dans votre plan, vous devez :

- **Établir une stratégie d'alerte**
  Une telle stratégie doit inclure plusieurs modalités par lesquelles il est possible d'alerter tant les organisateurs que les participants à tout phénomène météorologique violent. Il est important que toutes les personnes clés comprennent quels types de phénomène météorologique devraient entraîner une évacuation avant ou pendant le rassemblement.
- **Fixer l'heure des activités dans les périodes où les orages sont les moins fréquents**
  Les orages sont plus fréquents en fin d'après-midi et en début de soirée, mais leur fréquence peut varier selon la région et la période de l'année. Renseignez-vous sur les périodes durant lesquelles la formation d'orages est la plus probable et, si possible, organisez les activités en dehors de cette plage horaire ou période de l'année. Cela peut éviter d'avoir à retarder ou reporter l'événement.
- **Diffuser un plan indiquant les lieux sûrs et prévoyant un temps suffisant pour que les gens puissent s'y rendre en toute sécurité**
  Selon la grandeur et le type de site, l'évacuation vers un lieu sûr pourrait se faire en quelques minutes ou prendre plusieurs heures. Le personnel et les bénévoles doivent être mis au fait à l'avance des procédures d'évacuation. Un lieu sûr peut être un immeuble entièrement fermé, qui comprend câblage et plomberie, ou encore une automobile ou un autobus à toiture métallique.
- **Surveiller les conditions météorologiques**
  Il convient de confier à une personne bien informée la responsabilité de surveiller les prévisions et les avertissements météorologiques, ainsi que les cartes canadiennes du risque de foudre d'Environnement Canada. Un violent orage estival peut se former rapidement et de manière inattendue; il est donc important que le responsable soit constamment au courant des conditions météorologiques avant et pendant l'événement. Cette personne ou celles qu'elles conseillent doivent avoir l'autorité de décider s'il convient d'évacuer, de retarder ou de reporter l'événement dans l'éventualité d'un phénomène météorologique violent. Il est important d'attendre au moins 30 minutes après le dernier grondement du tonnerre avant de reprendre des activités en plein air.

Comme toujours, quand il est question de la foudre, il ne faut pas oublier la consigne :

Quand le tonnerre gronde, RENTREZ VITE!

Pour en savoir plus sur la foudre, visitez le site Web La foudre d'Environnement Canada à

www.ec.gc.ca/foudre-lightning

ISBN: 978-0-660-22324-7
N° de cat. : En56-249/3-2014F-PDF
Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec l'Informathèque d'Environnement Canada au 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-997-2800 ou par courriel à enviroinfo@ec.gc.ca.
© Sa Majesté la Reine du chef du Canada représentée par la ministre de l'Environnement, 2014

Canada